Collectivité de Saint-Martin

Délégation du service public de l'assainissement collectif et non collectif

Rapport sur le choix du délégataire

Juin 2014

1. PREAMBULE

1.1. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet de confier à un Délégataire l'exploitation du service de l'assainissement collectif et non collectif de la Collectivité de Saint-Martin pour une durée de 6 ans dans le cadre d'une délégation de service public de type affermage.

1.2. CONTEXTE DE LA PROCEDURE

La Collectivité de Saint-Martin est compétente pour l'assainissement sur l'ensemble de son territoire.

Le service public d'assainissement de la Collectivité est actuellement géré par un contrat d'affermage avec la Compagnie Générale des Eaux Guadeloupe. Ce contrat prend fin le 30 juin 2014.

Par délibération en date du 8 juillet 2013, le Conseil territorial a approuvé le principe de l'exploitation du service public d'assainissement dans le cadre d'un contrat de délégation de service public de type affermage.

La durée du contrat a été fixée à 6 ans à compter de la date d'effet, fixée au 1er juillet 2014. L'échéance a été fixée au 30 juin 2020.

En 2012, les caractéristiques du service étaient les suivantes :

- Nombre d'abonnés : 9 355
- Volumes traités : 1 076 385 m³
- Volumes facturés : 682 322 m³
- un réseau de collecte séparatif d'une longueur de 64 km au total, dont :
  - 45 km de gravitaire,
  - 19 km de refoulement
- 23 postes de relèvement
- 3 usines de dépollution principales d'une capacité totale de 17 900 équivalents habitants :
  - Station d'épuration d'Oyster Pond d'une capacité de traitement de 1 000 EH,
  - Station d'épuration de la Pointe du Canonnier d'une capacité de traitement de 15 000 EH,
  - Station d'épuration de Quartier d'Orléans d'une capacité de traitement de 2 500 EH.
- 4 petites stations de dépollution :
  - Station d'épuration de Friar's Bay d'une capacité de 400 EH,
  - Station d'épuration de Morne O'Reilly d'une capacité de 400 EH,
  - Station d'épuration de Millrum d'une capacité de 450 EH, recevant une charge de l'ordre de 50 EH,
  - Station d'épuration des Ecoles à Grand-Case d'une capacité de 400 EH, recevant une charge de 250 EH et dont l'abattement est quasi nul.
- 7 297 branchements

Par ailleurs, le périmètre du contrat sera amené à évoluer de la façon suivante :

- Au 1er janvier 2015 : extension de la station de Millrum de type biofiltres - quartier de Savane - de 1 000 EH (station existante d'une capacité de 450 EH aujourd'hui) ce qui portera la future station à une capacité totale de 1 450 EH,
- Au 1er janvier 2016 : mise en service d'une nouvelle station à boues activées sur le Quartier d'Orléans, traitant les eaux de Quartier d'Orléans, Mont Vernon, Chevrise, Baie Orientale et Cul de Sac d'une capacité totale de 18 000 EH,

Concernant l'assainissement non collectif, le périmètre d'intervention du délégataire compte minimum 7 000 installations. Le tableau ci-après recense une estimation du nombre de contrôles qui devront être effectués sur le territoire sur la durée du contrat :

Contrôle des installations d'une capacité épuratoire comprise entre 500 et 2000 EH	Contrôles de diagnostic		1 sur la durée du contrat
	Contrôle de conception et d'implantation	Mise en conformité	1 sur la durée du contrat
		Demande de permis de construire ou de certificat d'urbanisme	1 sur la durée du contrat
	Contrôle de bonne exécution et de bonne réalisation des travaux		1 sur la durée du contrat
	Contrôle périodique des dispositifs		1 sur la durée du contrat
	Contrôle lors d'une vente immobilière		1 sur la durée du contrat
Contrôle des installations d'une capacité épuratoire comprise entre 20 et 500 EH	Contrôles de diagnostic		1 à 2 par an
	Contrôle de conception et d'implantation	Mise en conformité	1 à 2 par an
		Demande de permis de construire ou de certificat d'urbanisme	1 à 2 par an
	Contrôle de bonne exécution et de bonne réalisation des travaux		1 à 2 par an
	Contrôle périodique des dispositifs		30 par an (15 installations contrôlées 2 fois par an)
	Contrôle lors d'une vente immobilière		3 à 4 par an
Contrôle des installations d'une capacité épuratoire inférieure ou égale à 20 EH	Contrôle de conception et d'implantation	Mise en conformité	20 par an
		Demande de permis de construire ou de certificat d'urbanisme	60 par an
	Contrôle lors d'une vente immobilière		170 par an

A ce titre, le Conseil territorial a chargé Mme la Présidente de mettre en œuvre la procédure de délégation de service public instaurée par la loi n°93-122 du 29 janvier 1993, dite « loi Sapin ».

Par conséquent, un avis d'appel public à la concurrence a été publié :

- Le 5 novembre 2013 dans le Moniteur des travaux publics et du bâtiment

- Le 6 novembre 2013 dans le BOAMP

Le 11 décembre 2013, la Commission d'Ouverture des Plis (COP) s'est réunie pour ouvrir les candidatures et sélectionner les entreprises admises à présenter une offre. Trois sociétés ont fait acte de candidature :

- La Société Martiniquaise des Eaux,
- La Saur,
- La Compagnie Générale des Eaux Guadeloupe.

La COP a estimé que les trois entreprises présentaient toutes les garanties professionnelles et financières suffisantes ainsi qu'une aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité de traitement des usagers.

La date de remise des offres était fixée au 10 mars 2014 à 10h. Les plis ont été ouverts le 31 mars 2014 par la COP. Une seule entreprise a remis une offre :

- La Compagnie Générale des Eaux Guadeloupe.

Le projet de contrat n'incluait aucune option mais autorisait les variantes.

Un rapport d'analyse des premières offres a été réalisé, il constitue l'annexe 3 de ce rapport.

A l'issue de l'analyse des offres, et suivant l'avis de la COP réunie le 23 avril 2014, les négociations ont été engagées avec la Compagnie Générale des Eaux Guadeloupe.

Une réunion de négociation a eu lieu le 23 avril 2014 avec la Compagnie Générale des Eaux Guadeloupe.

Un premier courrier demandant aux candidats de remettre une deuxième offre a été envoyé le jour même. La date limite de remise de la deuxième offre a été fixée au 24 avril 2014 à 15h. Le candidat a répondu dans les délais impartis.

Une deuxième négociation a eu lieu le 25 avril 2014 avec la Compagnie Générale des Eaux Guadeloupe.

La date limite de remise de la troisième offre a été fixée au 12/05/2014 à 10h.

Un courrier envoyé le 2 juin 2014 a annoncé la clôture officielle des négociations à la date d'envoi du courrier.

Sur la base de ces propositions définitives, la Présidente a décidé de retenir la Compagnie Générale des Eaux Guadeloupe pour finaliser le contrat d'affermage ayant pour objet l'exploitation du service public d'assainissement collectif et non collectif.

Conformément à l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, au terme de la procédure de délégation du service public, l'Assemblée délibérante est saisie du choix de l'entreprise auquel la Présidente a procédé. Par conséquent, le 24 juin 2014, le Conseil Territorial devra se prononcer sur :

- le choix de l'entreprise fermière du service public d'assainissement ;
- l'approbation des termes du contrat d'affermage et de ses annexes ;
- l'autorisation à donner à la Présidente pour signer le contrat d'affermage.

Le présent rapport a pour objet de présenter les motifs du choix de l'entreprise délégataire ainsi que l'économie générale du contrat d'affermage.

Le contrat avec le futur délégataire est tenu à la disposition des conseillers territoriaux dans les locaux de la Collectivité.

Tous les coûts sont présentés en € HT/an.

Nota : Aucune mention du courrier du 04/04/2014 de SME demandant de déclarer sans suite la consultation.

2. LES MOTIFS DU CHOIX DU DELEGATAIRE

2.1. RESULTAT DES NEGOCIATIONS

Les pages suivantes récapitulent les principaux éléments financiers et techniques des offres de la Compagnie Générale des Eaux Guadeloupe. La dernière offre est la meilleure, tant sur le plan technique que financier.

2.1.1. Aspects techniques

Organisation générale de l'entreprise et personnel mobilisé

Fonctions et tâches	Propositions du candidat	
Organisation générale		
Organisation de l'équipe : *organisation générale du travail sur le secteur objet de la délégation*	Service intégré dans la structure globale de Générale des Eaux Guadeloupe, bénéficie des moyens centralisés, agence de Saint-Martin basée à Marigot Personnel affecté : 1 chef d'exploitation, 3 techniciens stations et réseaux, 1 contrat de professionnalisation	
Activités sous-traitées : *description des activités sous-traitées*	Hydrocurage, gestion des espaces verts, inspection caméra...	
Formation : *politique de formation de la société, % de la masse salariale*	2%	
Nombre d'heures travaillées par ETP	1 750 h	
Personnel mobilisé (en ETP) *Données devant être cohérentes avec le CEP*	Personnel exclusivement dédié au service	Personnel mutualisé
Cadre	0,9 ? 90% du tps du chef de secteur ?	
Secrétariat	0,25	
Agent d'exploitation	4,4 ? 3 techniciens + 1 contrat de prof.	
Chargé de clientèle	0,25	
Equipe travaux	0,5	
Contrôles ANC	0,6	
Systèmes d'information	0,04	
Total en ETP	6,9	
Coût horaire (€/heure) *Données devant être cohérentes avec le CEP*		
Agent d'exploitation	41,94 €	
Agent administratif	38,45 €	
Agent cadre	69,90 €	
Agent de maintenance	39,61 €	

OK

S

Organisation du service de l'assainissement

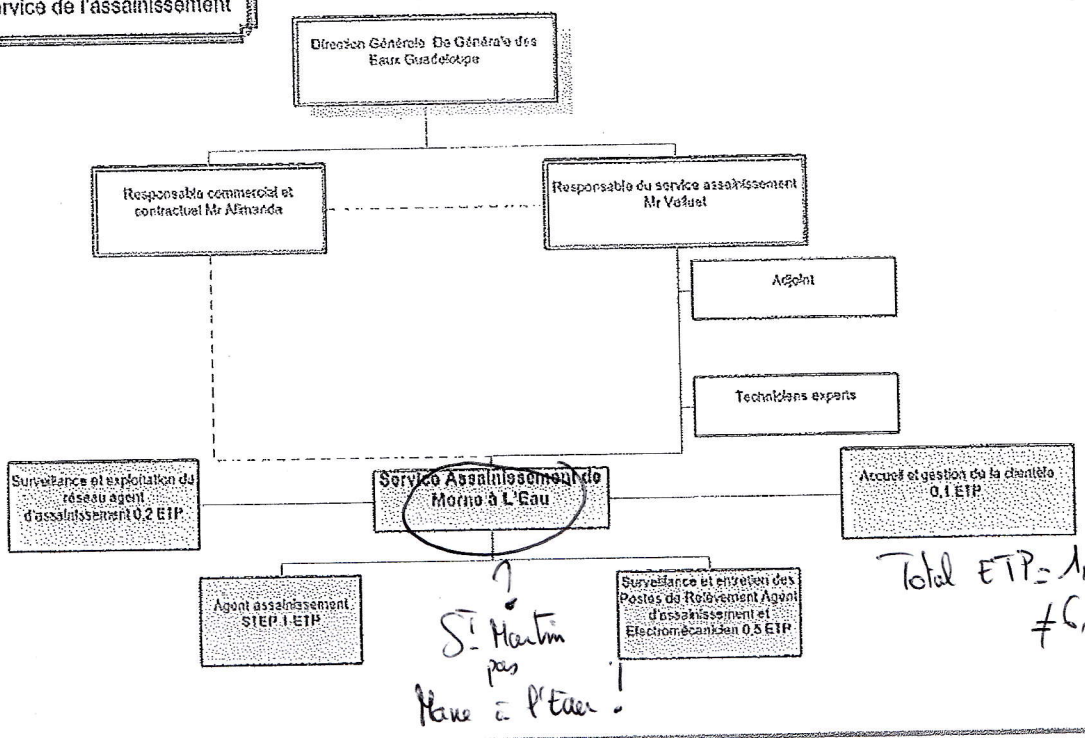

La CGE Guadeloupe présente une organisation permettant une exploitation satisfalsante du service. L'organisation semble cohérente avec la taille du service. Le candidat a fait le choix de n'affecter que des agents exclusivement dédiés au périmètre, ce qui s'explique par la situation du siège en Guadeloupe et par la présence d'une agence dédiée à l'île de Saint-Martin.

■ **Moyens techniques**

Moyens matériels & informatiques	Propositions du candidat	
Moyens matériels *Moyens affectés par type d'équipements ou de tâches et dédiés à l'exploitation du service*	*Matériel exclusivement dédié au service*	*Matériel mutualisé*
Véhicules légers	4 pick up 1 camion grue (location)	Important parc de matériels et d'équipements disponibles en permanence à Jarry : - 150 véhicules d'exploitation - 18 camions dont 5 gros porteurs - 1 camion tout terrain pour les ravitaillements en carburant Moyens du service d'eau potable à Saint-Martin : - 1 pick up - 1 camion grue - 3 véhicules - 1 mini pelle

Moyens matériels & informatiques	Propositions du candidat	
Stocks de pièce de rechange	Stock de dépannages électriques, cartouches, disjoncteurs, fusibles, lampes...+ pompe de secours Stocks chez les fournisseurs du candidat pour les équipements spécifiques à Saint-Martin	Stock de carburant de 20 000 litres, permettant de faire face aux ruptures d'approvisionnement Atelier de mécanique qui assure l'entretien et la gestion des 200 véhicules Pièces de réparation hydraulique à partir du magasin de Guadeloupe si besoin
Autre matériel	téléphones portables système d'information géographique gestion de la clientèle 1 téléphone satellite	
Moyens de suivi de la qualité des eaux		Chromatographe sur colonne ionique 1 spectrophotomètre Appareillages plus classiques d'un laboratoire de chimie
Laboratoire d'analyses	Laboratoire ALISE de CGE Guadeloupe pour assurer toutes les opérations de l'auto surveillance et des contrôles réglementaires (normes et méthodes AFNOR)	
Centre de recherche		Institut Pasteur de Guadeloupe ou Centre d'Analyses Environnementales du groupe Veolia, tous deux agréés
Moyens informatiques *Logiciels métier dédiés à l'exploitation du service*		
Système d'information géographique	Logiciel GIRIS : réalisation des plans informatiques des réseaux d'eau potable et d'eaux usées	
Télégestion	Sans objet	
Renouvellement **Entretien et maintenance**	Logiciel GES cira : gestion intégrée des réseaux	
Suivi de la qualité des eaux rejetées	Rejets polluants tracés par les déclarations obligatoires faites à la Police de l'Eau Fin 2015, nombre de déclarations effectuées à la Police de l'Eau = valeur de départ de l'indicateur Io Objectif de diminuer chaque année IDo de 10 %	
Autres moyens informatiques	GCA (Gestion Clientèle Assainissement) : gestion du processus client, base de données, reporting, gestion et optimisation des flux administratifs, planification des interventions, soutien aux opérations sur le terrain, support de communication vers la Collectivité	

Les moyens matériels proposés par le candidat sont satisfaisants. L'engagement sur le suivi de la qualité des Eaux rejetées est positif et constitue une amélioration dans la gestion du service.

Continuité du service

Fonctions et tâches	Propositions du candidat
Astreinte	
Niveaux d'astreinte	Organisation d'astreinte structurée aux différents niveaux hiérarchiques et active 24h/24 et 365 j/an : - 1er niveau : 1 chef d'astreinte - 2ème niveau : intervention de l'agent sur le terrain - 3ème niveau : technicien responsable d'astreinte réseaux et électromécanicien d'astreinte usines basé à Saint-Martin - 4ème niveau : cadre d'astreinte basé à Saint-Martin
Personnel affecté par niveau	
Délais d'intervention / degré de gravité	1h
Moyens matériels mobilisables	Moyens matériels mobilisables 24h/24 et 365 j/an Possibilité de mobiliser 24h/24 et 365 j/an les moyens matériels complémentaires du magasin régional depuis la Guadeloupe ?
Plan de gestion des crises	
Procédures de gestion de crise	Protocoles de gestion de crise éprouvés Prise de contact avec les établissements sensibles et les administrations concernés en cas de crise via des répertoires d'urgence Informations nécessaires à la gestion de crise (plans des réseaux, répertoires d'urgences…) compilées, mises à jour et transmises aux personnels d'astreinte Protocole d'analyse de fin de crise Etablissement de plan d'actions correctives

Le candidat assure une astreinte classique et satisfaisante pour un tel service et un délai d'intervention d'une heure tout à fait satisfaisant.

Performances

Fonctions et tâches	Propositions du candidat
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0,07/1000
Taux de curage préventif	20% minimum du réseau
Taux de désobstructions des canalisations	0,31 % par an et par km
Taux d'obstruction des branchements	6 par an !
Taux de boues évacuées selon des filières conformes	100% (aucune filière conforme sur l'île)
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	80 → Plan des réseaux pas à jour pour l'EASM
Contrôle des branchements	15 % de l'ensemble des branchements du réseau eaux usées
Inspection des parties visitables du réseau	100 ml/an
Inspection télévisée - taux annuel	6000 ml/an (soit 15 j.)
Performances clientèle	
Indice de recouvrement des factures	90%
Efficacité du traitement des demandes des usagers	15 jours pour les réponses écrites
Taux de réclamations relatives à la mesure des volumes facturés	15
Taux de procédures par lettre recommandées pour factures impayées	Sans objet

0,11/1000 RAD 2012

Soit 50 m l/j 5 jours par semaine

Soit 5 km l/j 5 jours par semaine

Soit 30 m l/j 5 jours / semaine

Le candidat s'est engagé sur des niveaux de performances intéressants pour le service, et relativement ambitieux compte-tenu du niveau actuel d'exploitation.

2.1.2. Aspects financiers

Il a été demandé aux candidats dans le règlement de la consultation à son article 7.1 de présenter les comptes d'exploitation prévisionnels (CEP) correspondant à toutes les prestations décrites dans le contrat sous deux CEP distincts :

- un CEP sur le périmètre de base du contrat tel que défini à la date de démarrage du contrat sans inclure les évolutions de périmètre présentées dans le règlement de la consultation ;
- un CEP comprenant les évolutions de périmètre présentées dans le règlement de la consultation, soit :
  - Au 1er janvier 2015, l'extension de la station de Millrum de type biofiltres - quartier de Savane - de 1 000 EH (station existante d'une capacité de 450 EH aujourd'hui) ce qui portera la future station à une capacité totale de 1 450 EH,
  - Au 1er janvier 2016 : la mise en service d'une nouvelle station à boues activées sur le Quartier d'Orléans, traitant les eaux de Quartier d'Orléans, Mont Vernon, Chevrise, Baie Orientale et Cul de Sac d'une capacité totale de 18 000 EH.

L'analyse ci-dessous comprend donc à chaque fois les éléments pour chacun des 2 périmètres, le périmètre de base étant appelé le « Périmètre 1 » et le périmètre modifié le « Périmètre 2 ».

Assiettes de facturation

Le candidat s'engage sur les hypothèses suivantes relatives à l'évolution du nombre d'abonnés et des volumes consommés sur le service d'assainissement collectif :

Assainissement collectif	1ère offre	2ème offre	3ème offre
Abonnés			
Nombre d'abonnés facturés en 2014	9 400	9 400	9 400
Nombre d'abonnés facturés en 2020	10 586	9 978	9 978
Evolution annuelle sur la période 2014 - 2020 (%)	2,1%	1,0%	1,0%
Evolution du nombre d'abonnés sur la période 2014 - 2020 (%)	12,6%	6,2%	6,2%
Volumes facturés			
Assiette de référence (m3/an) en 2015	724 000	724 000	769 000
Assiette de référence (m3/an) en 2019	783 681	753 397	800 224
Evolution annuelle des volumes facturés sur la période 2015 - 2019 (%)	1,6%	0,8%	0,8%
Evolution des volumes facturés sur la période 2015 - 2019 (%)	8,2%	4,1%	4,1%
Consommation unitaire			
Consommation (m3/abonné/an) en année 2	75,5	76,3	81,0
Consommation (m3/abonné/an) en année 8	75,5	76,3	81,0
Evolution de la consommation sur la période 2015 - 2021 (%)	0%	0%	0%

Les hypothèses de CGE ont été réajustées entre la 1ère, la 2ème et la 3ème offre, limitant de beaucoup la prise de risque du candidat en termes d'évolution des assiettes ; en revanche, le candidat a pris d'avantage de risques sur le niveau de volumes consommés en début de contrat.

Synthèse de la première année

Postes de dépenses 1ère offre	Dépenses sur la 1ère année complète d'exploitation		Part du poste de dépenses sur le total (%)		Ecart entre les 2 périmètres
	Périmètre 1	Périmètre 2	Périmètre 1	Périmètre 2	
Gestion des abonnés	226 384	226 384	12%	12%	0%
Réseau	122 683	125 591	6%	7%	2%
Relèvement	378 975	378 975	20%	20%	0%
Traitement	539 532	543 594	28%	28%	1%
ANC	50 756	50 756	3%	3%	0%
Autres charges	575 746	593 133	30%	31%	3%
TOTAL	**1 894 076**	**1 918 433**	**100%**	**100%**	**1%**

Postes de dépenses 2ème offre	Dépenses sur la 1ère année complète d'exploitation		Part du poste de dépenses sur le total (%)		Ecart entre les 2 périmètres
	Périmètre 1	Périmètre 2	Périmètre 1	Périmètre 2	
Gestion des abonnés	225 264	225 264	11%	11%	0%
Réseau	124 183	127 091	6%	6%	2%
Relèvement	381 225	381 225	19%	19%	0%
Traitement	541 432	545 494	27%	27%	1%
ANC	50 756	50 756	3%	2%	0%
Autres charges	680 046	704 806	34%	35%	4%
TOTAL	**2 002 906**	**2 034 635**	**100%**	**100%**	**2%**

Postes de dépenses 3ème offre	Dépenses sur la 1ère année complète d'exploitation		Part du poste de dépenses sur le total (%)		Ecart entre les 2 périmètres
	Périmètre 1	Périmètre 2	Périmètre 1	Périmètre 2	
Gestion des abonnés	225 264	225 264	12%	11%	0%
Réseau	122 683	125 591	6%	6%	2%
Relèvement	378 975	378 975	20%	19%	0%
Traitement	536 177	542 126	28%	28%	1%
ANC	50 756	50 756	3%	3%	0%
Autres charges	617 777	643 466	32%	33%	4%
TOTAL	**1 931 631**	**1 966 177**	**100%**	**100%**	**2%**

Entre les deux 1ères offres, le candidat a revu très nettement à la hausse son poste « autres charges » ; la 3ème offre a permis au candidat de réajuster son offre :

- Périmètre 1 : + 5,7% de charges entre l'offre 1 et l'offre 2, -3,6% de charges entre l'offre 2 et l'offre 3

- Périmètre 2 : +6% de charges entre l'offre 1 et l'offre 2, -3,4% de charges entre l'offre 2 et l'offre 3

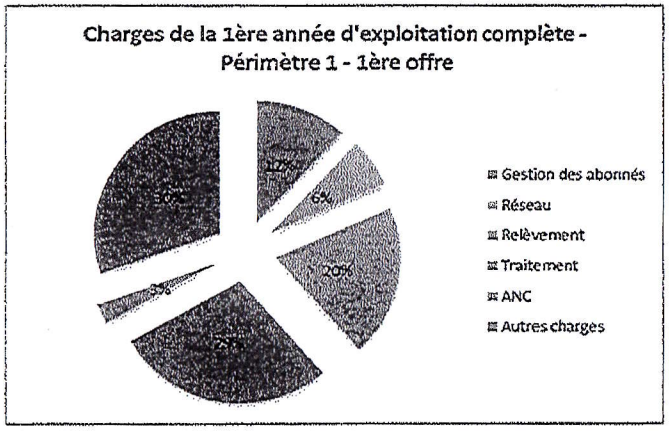
Charges de la 1ère année d'exploitation complète - Périmètre 1 - 1ère offre
12%
6%
20%
25%
3%
34%
Gestion des abonnés
Réseau
Relèvement
Traitement
ANC
Autres charges

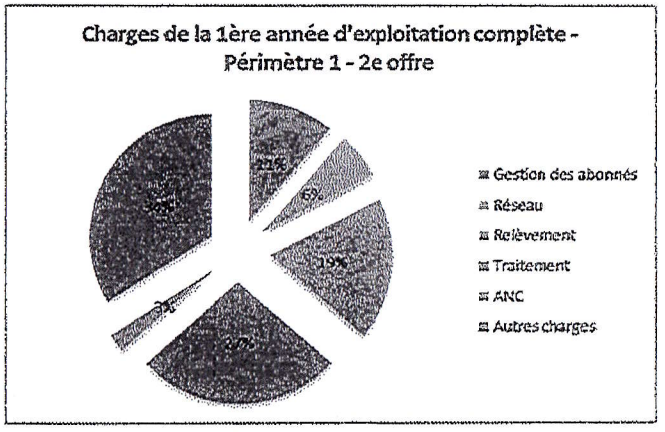
Charges de la 1ère année d'exploitation complète - Périmètre 1 - 2e offre
12%
6%
19%
27%
3%
33%
Gestion des abonnés
Réseau
Relèvement
Traitement
ANC
Autres charges

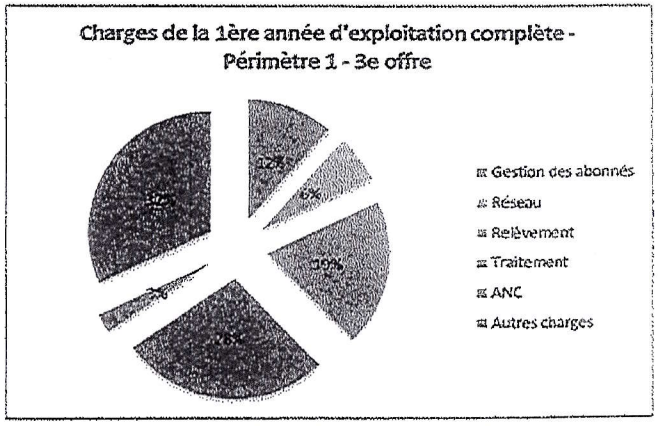
Charges de la 1ère année d'exploitation complète - Périmètre 1 - 3e offre
12%
6%
20%
26%
3%
33%
Gestion des abonnés
Réseau
Relèvement
Traitement
ANC
Autres charges

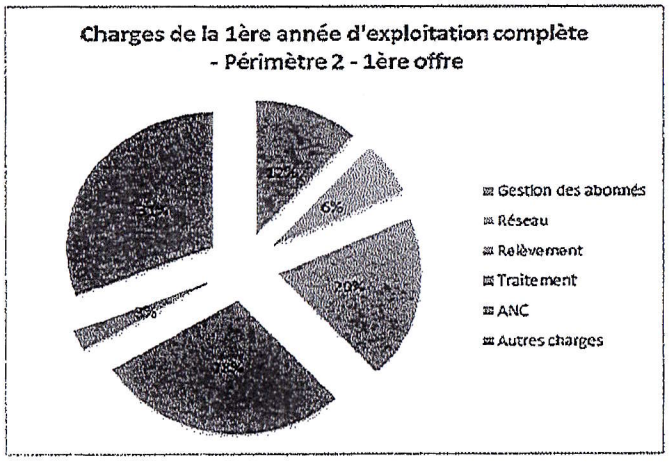
Charges de la 1ère année d'exploitation complète - Périmètre 2 - 1ère offre
12%
6%
20%
25%
3%
34%
Gestion des abonnés
Réseau
Relèvement
Traitement
ANC
Autres charges

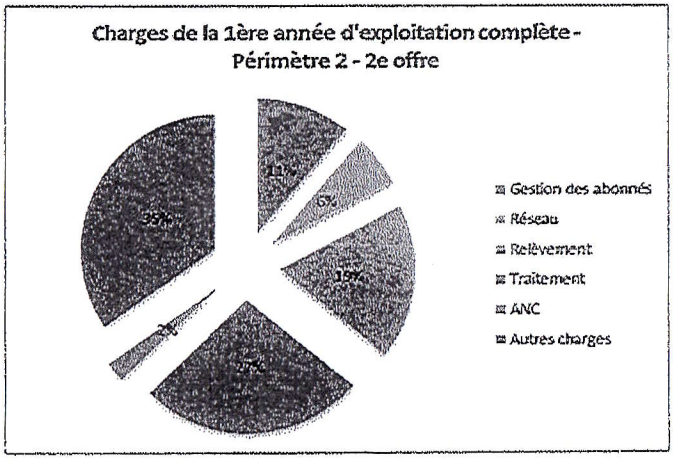
Charges de la 1ère année d'exploitation complète - Périmètre 2 - 2e offre
11%
6%
19%
27%
3%
33%
Gestion des abonnés
Réseau
Relèvement
Traitement
ANC
Autres charges

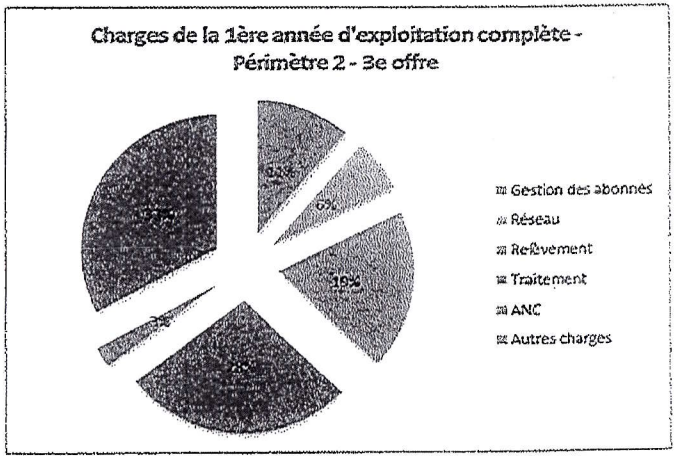
Charges de la 1ère année d'exploitation complète - Périmètre 2 - 3e offre
11%
6%
19%
26%
3%
34%
Gestion des abonnés
Réseau
Relèvement
Traitement
ANC
Autres charges

Comparaison détaillée par postes de charge

Le tableau ci-dessous présente en lecture comparée le CEP détaillé présenté pour la 1ère année d'exploitation par le candidat, et le détail du CARE 2012 qui figure au RAD du délégataire sortant :

1ère offre	2 012	Projection 1ère année complète d'exploitation		Ecart entre 2014 et 2012	
		Périmètre 1	Périmètre 2	Périmètre 1	Périmètre 2
Total des charges	**1 734 960 €**	**1 894 076 €**	**1 918 433 €**	**9%**	**11%**
Personnel	861 792 €	626 815 €	629 027 €	-27%	
Electricité	104 982 €	142 800 €	142 800 €	36%	
Produits de traitement	2 333 €	4 680 €	4 680 €	101%	
Analyses	24 262 €	38 958 €	38 958 €	61%	
Véhicules et frais de déplacement	32 795 €	28 815 €	28 815 €	-12%	
Evacuation des sous-produits	NC	142 290 €	142 290 €	-	
Fournitures et sous-traitance	269 741 €	416 573 €	417 081 €		
Locaux	71 707 €	30 000 €	30 000 €		
Assurances	4 295 €	3 000 €	3 000 €		
Impôts et taxes	21 460 €	31 759 €	34 027 €	-1,14%	-0,59%
Poste et télécommunications	30 611 €	17 000 €	17 000 €		
Informatique	32 559 €	3 200 €	3 200 €		
Autres dépenses d'exploitation	76 938 €	-	-		
Redevance utilisation domaine privé	0 €	0 €	0 €		
Impayés	47 053 €	105 863 €	113 423 €	125%	141%
Frais de structure	57 749 €	105 863 €	113 423 €	83%	96%
Dotation au titre du renouvellement	96 683 €	196 460 €	200 710 €	103%	108%

2ème offre	2 012	Projection 1ère année complète d'exploitation		Ecart entre 2014 et 2012	
		Périmètre 1	Périmètre 2	Périmètre 1	Périmètre 2
Total des charges	**1 734 960 €**	**1 894 076 €**	**2 034 635 €**	**9%**	**17%**
Personnel	861 792 €	626 634 €	628 846 €	-27%	
Electricité	104 982 €	142 800 €	142 800 €	36%	
Produits de traitement	2 333 €	4 680 €	4 680 €	101%	
Analyses	24 262 €	38 958 €	38 958 €	61%	
Véhicules et frais de déplacement	32 795 €	34 465 €	34 465 €	5%	
Evacuation des sous-produits	NC	142 290 €	142 290 €	-	
Fournitures et sous-traitance	269 741 €	415 633 €	416 141 €		
Locaux	71 707 €	30 000 €	30 000 €		
Assurances	4 295 €	3 000 €	3 000 €		
Impôts et taxes	21 460 €	31 713 €	33 971 €	-1,33%	-0,79%
Poste et télécommunications	30 611 €	17 000 €	17 000 €		
Informatique	32 559 €	3 200 €	3 200 €		
Autres dépenses d'exploitation	76 938 €	-	-		
Redevance utilisation domaine privé	0 €	0 €	0 €		
Impayés	47 053 €	105 710 €	113 236 €	125%	141%
Frais de structure	57 749 €	210 362 €	225 338 €	264%	290%
Dotation au titre du renouvellement	96 683 €	196 460 €	200 710 €	103%	108%

3ème offre

	2 012	Projection 1ère année complète d'exploitation		Ecart entre 2014 et 2012	
		Périmètre 1	Périmètre 2	Périmètre 1	Périmètre 2
Total des charges	1 734 960 €	1 931 631 €	1 966 177 €	11%	13%
Personnel	861 792 €	623 279 €	627 378 €	-28%	
Electricité	104 982 €	142 800 €	142 800 €	36%	
Produits de traitement	2 333 €	4 680 €	4 680 €	101%	
Analyses	24 262 €	38 958 €	38 958 €	61%	
Véhicules et frais de déplacement	32 795 €	28 815 €	28 815 €	-12%	
Evacuation des sous-produits	NC	142 290 €	142 290 €	-	
Fournitures et sous-traitance	269 741 €	415 633 €	416 141 €		
Locaux	71 707 €	30 000 €	30 000 €		
Assurances	4 295 €	3 000 €	3 000 €		
Impôts et taxes	21 460 €	29 741 €	32 417 €	-1,72%	-1,09%
Poste et télécommunications	30 611 €	17 000 €	17 000 €		
Informatique	32 559 €	3 200 €	3 200 €		
Autres dépenses d'exploitation	76 938 €	-	-		
Redevance utilisation domaine privé	0 €	0 €	0 €		
Impayés	47 053 €	99 138 €	108 058 €	111%	130%
Frais de structure	57 749 €	156 637 €	170 731 €	171%	196%
Dotation au titre du renouvellement	96 683 €	196 460 €	200 710 €	103%	108%

Le candidat a fait un effort entre la 2ème et la 3ème offre en optimisant les postes de charges « Véhicules et frais de déplacement », « Impayés » et « frais de structure ». Le niveau de charges atteint au final est plus raisonnable qu'en 2ème offre.

Equilibre du contrat sur la durée

Les tableaux ci-dessous présentent par exercice contractuel les montants de charges et recettes envisagés par le candidat, suivis de la marge en découlant, sur chacun des périmètres.

Périmètre 1	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Charges - 1ère offre (€)	938 561	1 908 812	1 889 618	1 903 374	1 917 804	1 932 559	970 820	11 461 549
Charges - 2e offre (€)	994 162	2 015 268	1 988 321	1 994 082	2 000 290	2 006 585	1 004 599	12 003 308
Charges - 3e offre (€)	958 012	1 945 019	1 920 182	1 928 124	1 936 577	1 945 186	974 754	11 607 853
Recettes - 1ère offre (€)	1 055 525	2 123 484	2 169 212	2 215 519	2 262 848	2 311 050	1 179 953	13 317 591
Recettes - 2ème offre (€)	1 055 525	2 117 369	2 142 175	2 166 933	2 192 072	2 217 427	1 121 384	13 012 884
Recettes - 3ème offre (€)	989 680	1 986 145	2 009 638	2 033 071	2 056 871	2 080 875	1 052 424	12 208 704
Assainissement collectif - 1ère offre	*1 036 960*	*2 086 149*	*2 131 772*	*2 178 229*	*2 225 538*	*2 273 715*	*1 161 388*	*13 093 751*
Assainissement collectif - 2ème offre	*1 036 960*	*2 080 034*	*2 104 735*	*2 129 643*	*2 154 762*	*2 180 092*	*1 102 819*	*12 789 044*
Assainissement collectif - 3ème offre	*971 115*	*1 948 810*	*1 972 198*	*1 995 781*	*2 019 561*	*2 043 540*	*1 033 859*	*11 984 864*
Assainissement non collectif - 1ère offre	*18565*	*37335*	*37440*	*37290*	*37310*	*37335*	*18565*	*223 840*
Assainissement non collectif - 2ème offre	*18565*	*37335*	*37440*	*37290*	*37310*	*37335*	*18565*	*223 840*
Assainissement non collectif - 3ème offre	*18565*	*37335*	*37440*	*37290*	*37310*	*37335*	*18565*	*223 840*

Marge - 1ère offre (€)	116 964	214 672	279 593	312 145	345 044	378 490	209 133	1 856 042
Marge - 2ème offre (€)	61 363	102 101	153 854	172 851	191 781	210 842	116 785	1 009 577
Marge - 3ème offre (€)	31 668	41 126	89 456	104 947	120 294	135 689	77 671	600 851

Marge - 1ère offre (%)	11,1%	10,1%	12,9%	14,1%	15,2%	16,4%	17,7%	13,9%
Marge - 2ème offre (%)	5,8%	4,8%	7,2%	8,0%	8,7%	9,5%	10,4%	7,8%
Marge - 3ème offre (%)	3,2%	2,1%	4,5%	5,2%	5,8%	6,5%	7,4%	4,9%

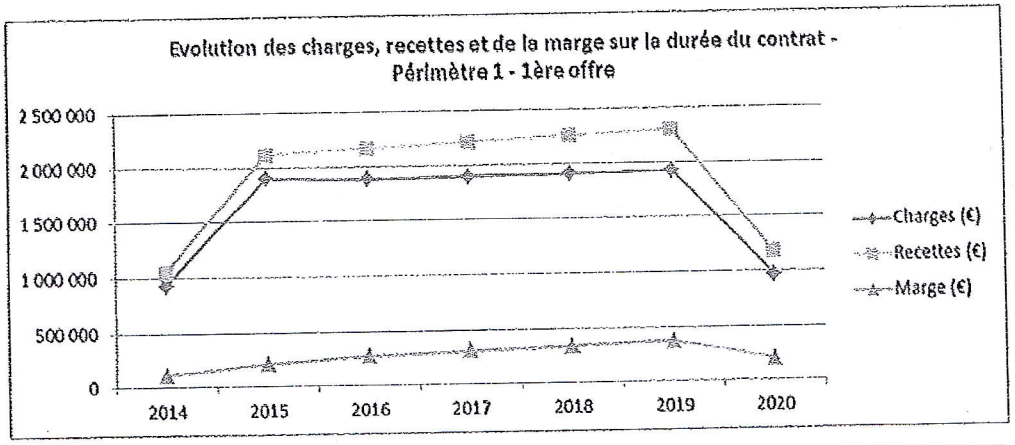

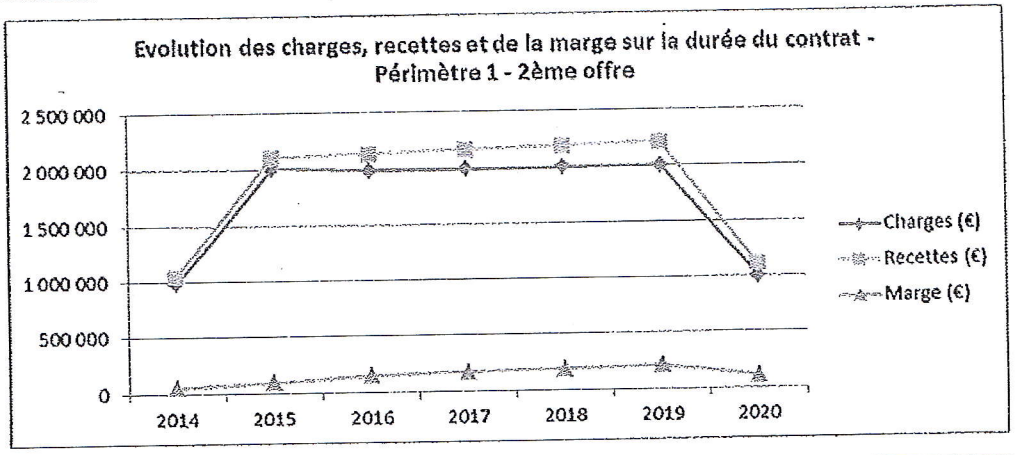

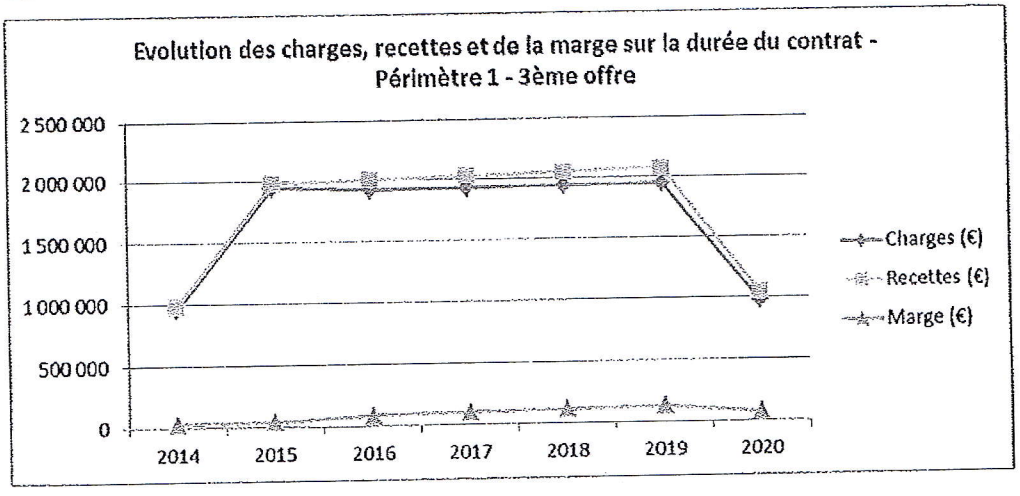

Périmètre 2	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Charges - 1ère offre (€)	950 755	1 934 478	2 096 451	2 102 386	2 123 864	2 145 594	1 079 468	12 432 997
Charges - 2e offre (€)	1 010 103	2 048 188	2 201 998	2 199 520	2 212 346	2 225 175	1 115 878	13 013 206
Charges - 3e offre (€)	976 066	1 979 346	2 136 698	2 137 867	2 154 440	2 171 118	1 089 795	12 645 330
Recettes - 1ère offre (€)	1 130 445	2 276 031	2 324 810	2 374 229	2 424 732	2 476 172	1 264 166	14 270 585
Recettes - 2ème offre (€)	1 130 445	2 268 563	2 294 880	2 321 166	2 347 846	2 374 760	1 200 837	13 938 497
Recettes - 3ème offre (€)	1 078 550	2 165 201	2 190 485	2 215 726	2 241 352	2 267 201	1 146 519	13 305 034
Assainissement collectif - 1ère offre	*1 111 880*	*2 238 696*	*2 287 370*	*2 336 939*	*2 387 422*	*2 438 837*	*1 245 601*	***14 046 745***
Assainissement collectif - 2ème offre	1 111 880	2 231 228	2 257 440	2 283 876	2 310 536	2 337 425	1 182 272	**13 714 657**
Assainissement collectif - 3ème offre	*1 059 985*	*2 127 866*	*2 153 045*	*2 178 436*	*2 204 042*	*2 229 866*	*1 127 954*	***13 081 194***
Assainissement non collectif - 1ère offre	*18565*	*37335*	*37440*	*37290*	*37310*	*37335*	*18565*	***223 840***
Assainissement non collectif - 2ème offre	18565	37335	37440	37290	37310	37335	18565	**223 840**
Assainissement non collectif - 3ème offre	*18565*	*37335*	*37440*	*37290*	*37310*	*37335*	*18565*	***223 840***
Marge - 1ère offre (€)	179 690	341 553	228 359	271 843	300 868	330 578	184 697	1 837 587
Marge - 2ème offre (€)	120 342	220 375	92 882	121 646	135 500	149 585	84 959	925 290
Marge - 3ème offre (€)	102 484	185 855	53 786	77 859	86 913	96 083	56 724	659 705
Marge - 1ère offre (%)	15,9%	15,0%	9,8%	11,4%	12,4%	13,4%	14,6%	12,9%
Marge - 2ème offre (%)	10,6%	9,7%	4,0%	5,2%	5,8%	6,3%	7,1%	6,6%
Marge - 3ème offre (%)	10,5%	9,4%	2,5%	3,6%	4,0%	4,4%	5,2%	6%

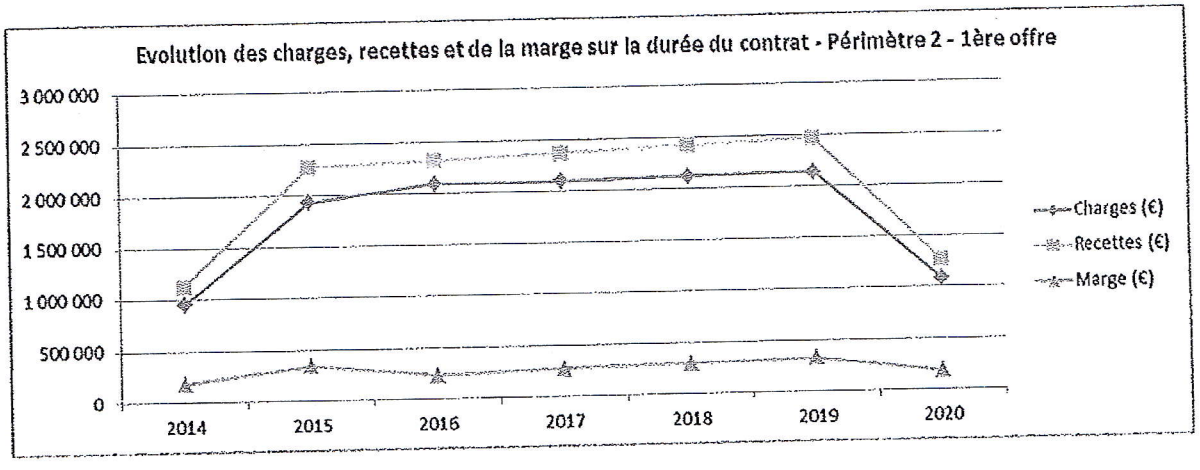

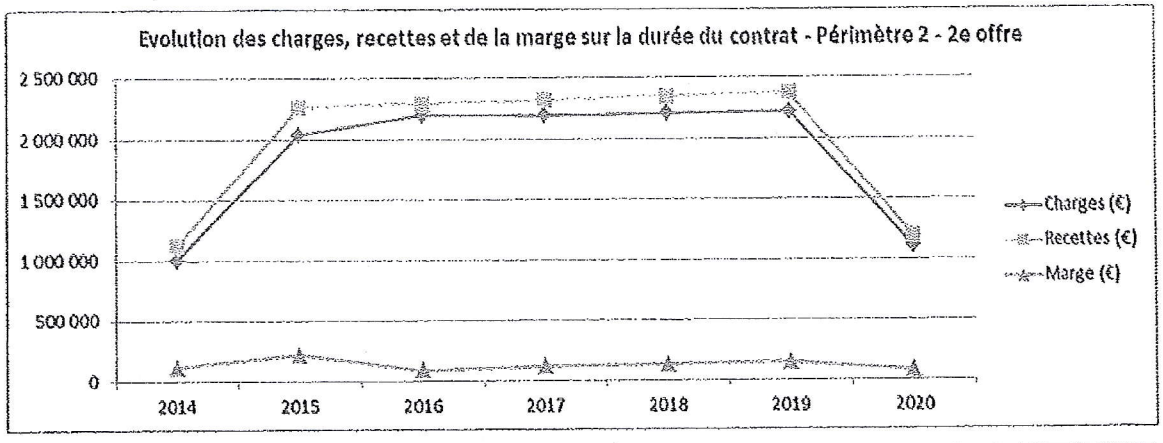

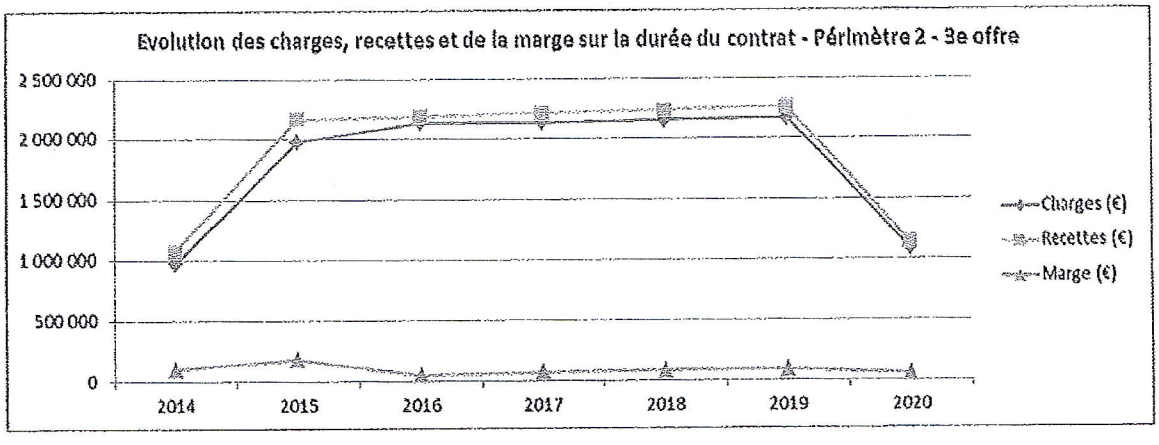

En 3ème offre, le candidat a révisé ses charges à la baisse par rapport à la 2ème offre (environ -3% sur la durée du contrat sur les 2 périmètres), et diminué ses recettes (-6,2% sur le périmètre 1 et -4,5% sur le périmètre 2), ce qui lui a permis de réduire sa marge moyenne :

- pour le périmètre 1 : 14% -> 8% -> 5%
- pour le périmètre 2 : 13% -> 6,5% -> 6%

↑ marges inappropriées pour une DSP (!)

Existe t'il des engagements limitatifs sur les taux de marges : formule d'intéressement proportionnés ?

Tarifs

Prix de l'assainissement collectif

Les tarifs ci-dessous sont présentés pour une facture 120 m³ pour une famille de 4 personnes (hors taxes, hors redevances et hors part collectivité) :

Facture 120 m³ famille de 4 pers.	1er janvier 2013	CGE Périmètre 1	CGE Périmètre 2
Recette au titre de la part fixe F (€/ab/an)	-	70,00	84,00
Recette au titre de la part proportionnelle R2 (€)	198,98	200,40	207,60
Nombre de m³ consommés	*120*	*120*	*120*
Part proportionnelle R2	*1,6582*	*1,6700*	*1,7300*
TOTAL	**198,98**	**270,40**	**291,60**
Prix au m³ (€/m³)	**1,66**	**2,25**	**2,43**

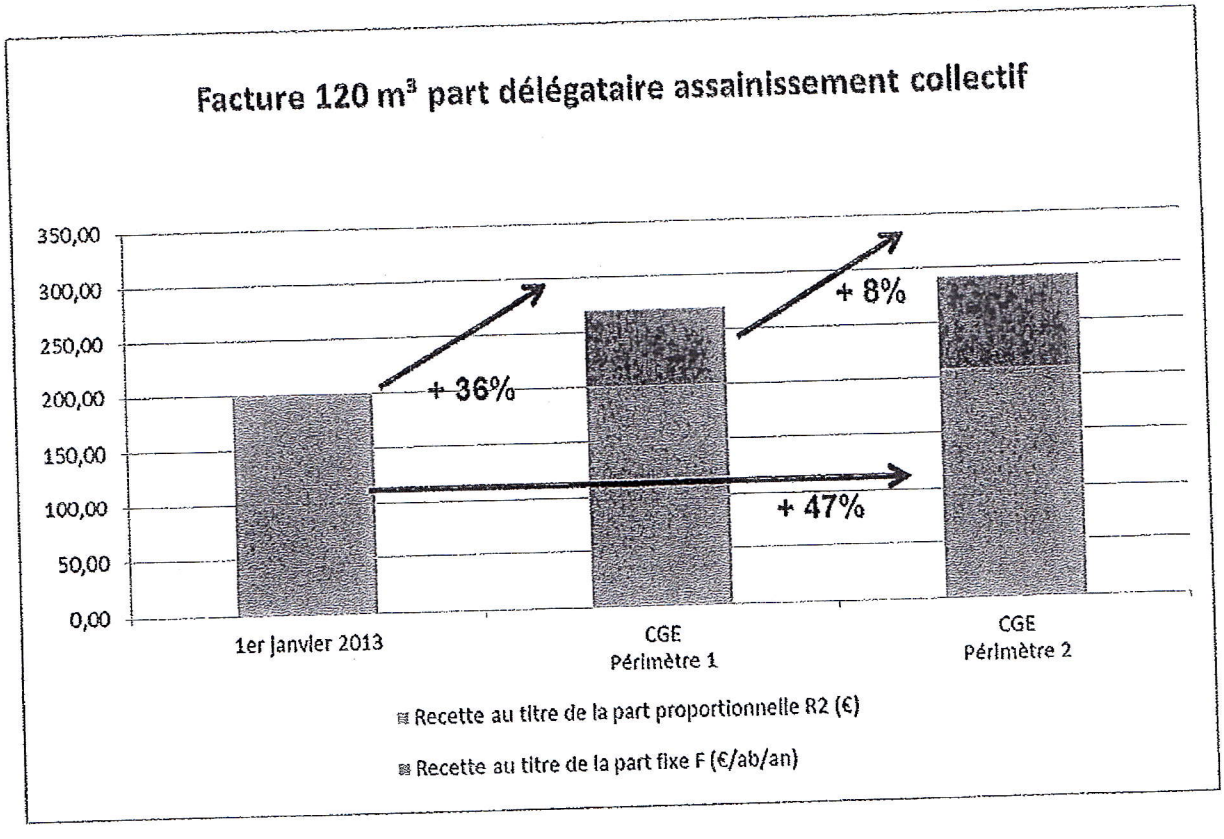

Entre sa 1ère et sa dernière offre, le candidat a fait un effort sur la facture 120 m³ :

- sur le Périmètre 1, le prix est passé de 2,62 €/m³ (1ère et 2ème offres) à 2,25 €/m³ (3ème offre), soit un effort de 14% ; l'augmentation du prix en m³ est de 36% par rapport au 1er janvier 2013

- sur le Périmètre 2, le prix est passé de 2,76 €/m³ (1ère et 2ème offres), puis 2,43 €/m³ (3ème offre), soit un effort de 12% ; l'augmentation du prix en m³ est de 47% par rapport au 1er janvier 2013

- Prix de l'assainissement non collectif

Assainissement non collectif	Prix unitaires (€)
Recette au titre de l'assainissement non collectif - installations d'une capacité épuratoire inférieure ou égale à 20 EH	
Contrôles de conception et d'implantation P1	128 €
Contrôles effectués lors d'une vente immobilière P2	120 €
Recette au titre de l'assainissement non collectif - installations d'une capacité comprise entre 20 et 500 EH	
Contrôles de diagnostic C1	165 €
Contrôles de conception et d'implantation C2	150 €
Contrôles de bonne exécution et réalisation des travaux C3	100 €
Contrôles périodiques des dispositifs C4	160 €
Contrôles lors d'une vente immobilière C5	140 €
Recette au titre de l'assainissement non collectif - installations d'une capacité comprise entre 500 et 2000 EH	
Contrôles de diagnostic D1	205 €
Contrôles de conception et d'implantation D2	180 €
Contrôles de bonne exécution et réalisation des travaux D3	130 €
Contrôles périodiques des dispositifs D4	205 €
Contrôles lors d'une vente immobilière D5	160 €

Entre ses 3 offres, le candidat n'a pas modifié ses tarifs pour l'assainissement non collectif.

- Tarifs des prestations complémentaires

Le prix unitaire pour un branchement de 6 ml neuf proposé par le candidat est de 3 246 €.

Le tarif proposé au BPU pour le renouvellement d'un branchement a été optimisé par le candidat, passant de 3 821,15 € l'unité à 3 246 € l'unité, soit une baisse de 15% ; le prix proposé reste toutefois élevé, du fait des coûts inhérents au secteur sur l'île.

2.2. CONCLUSIONS DES NEGOCIATIONS

L'offre de la Compagnie Générale des Eaux a répondu aux exigences du cahier des charges et aux attentes de la Collectivité en proposant :

- **Des garanties techniques**, à travers :
  - Un engagement de curage préventif ambitieux de 20%, soit 50ml/j, 5j/7 → St Martin Assainissement nouveau camion amorti !
  - Un taux d'ITV conséquent de 10% par an, soit 30ml/j, 5j/7 → Domaine Public
  - Un taux de débordement très diminué par rapport à la situation actuelle avec 0,07/1000, cette 9 11/1000
  - Un engagement fort sur la question du suivi des rejets polluants avec un objectif de diminuer chaque année le nombre de déclarations à la Police de l'Eau de 10 %,
  - La mise en place d'une organisation locale pour la prise en charge du service de l'assainissement non collectif avec des agents formés et dédiés. ! (demandé au cahier des charge !)
- **Des garanties financières**, à travers :
  - Des tarifs dont l'augmentation, inévitable du fait d'un service trop peu bénéficiaire avec le précédent contrat, reste limitée, et dont l'évolution est limitée dans le temps,
  - Une marge moyenne qui reste raisonnable à 6% environ, Engagement ? Intéressement collectivité ?
  - Des tarifs pour l'assainissement non collectif raisonnables compte-tenu du type de service (charges de personnel principalement) et du petit nombre de contrôles confiés au délégataire.

Il est donc proposé à l'Assemblée délibérante de confier la gestion du service public pour 6 ans à la Compagnie Générale des Eaux Guadeloupe.

3. L'ECONOMIE GENERALE DU CONTRAT DE DELEGATION

Le contrat de délégation du service public, de type affermage, soumis à l'approbation de l'Assemblée délibérante confie la gestion du service public de l'assainissement collectif et non collectif au futur délégataire du 1er juillet 2014 (ou à sa date de notification si celle-ci est postérieure) jusqu'au 30 juin 2020, soit pour une durée de 6 ans.

Il concernera la gestion du service de l'assainissement collectif en non collectif sur le territoire de la Collectivité de Saint-Martin.

Les obligations essentielles du contrat sont :

- Le fonctionnement, la surveillance, l'entretien et la maintenance des installations du service ;
- Les travaux de réparation des canalisations (réseaux principaux et branchements) ;
- Le renouvellement des matériels tournants, des accessoires hydrauliques, des équipements électromécaniques des installations et des branchements ;
- La tenue à jour des plans et de l'inventaire technique des immobilisations ; (compatibilité avec le SIG de la COM ? ArcGIS ?)
- L'évacuation des sous-produits d'assainissement conformément à la réglementation en vigueur ; impossible ~~dans~~ : pas d'unité de déshydratation sur plusieurs stations et décharge non normalisée pour le compostage.
- La fourniture à la Collectivité de conseils, avis et mises en garde sur toutes les questions intéressant la bonne marche de l'exploitation et sa qualité globale ;
- Les relations du service avec les abonnés ;
- Le contrôle des installations d'une capacité épuratoire supérieure à 20 EH ; d'ANC
- Le contrôle des installations d'une capacité épuratoire inférieure ou égale à 20 EH : d'ANC
    - Le contrôle de conception et d'implantation :
        - Dans le cas d'installations existantes lorsque le contrôle diagnostic a mis en évidence le besoin de travaux pour une mise en conformité avec les obligations réglementaires ;
        - Dans tous les cas lors d'une demande de permis de construire ou de certificat d'urbanisme.
    - Le contrôle lors d'une vente de domicile entre particuliers.

Il est à noter que les modifications de périmètre du service d'assainissement collectif interviendront en cours d'exécution du contrat :

- Au 1er janvier 2015 : extension de la station de Millrum de type biofiltres - quartier de Savane - de 1 000 EH (station existante d'une capacité de 450 EH aujourd'hui) ce qui portera la future station à une capacité totale de 1 450 EH,
- Au 1er janvier 2016 : mise en service d'une nouvelle station à boues activées sur le Quartier d'Orléans, traitant les eaux de Quartier d'Orléans, Mont Vernon, Chevrise, Baie Orientale et Cul de Sac d'une capacité totale de 18 000 EH,

Des pénalités viendront sanctionner le non-respect des obligations réglementaires ou contractuelles. lesquelles ?

4. CONCLUSION

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de retenir la Compagnie Générale des Eaux Guadeloupe pour la gestion du service public de l'assainissement collectif et non collectif dans le cadre du contrat de délégation qui lui a été décrit.

Il est donc demandé Conseil Territorial :

- D'approuver le choix de la Compagnie Générale des Eaux Guadeloupe en qualité de délégataire du service public de l'assainissement collectif et non collectif ;
- D'approuver les termes du contrat de délégation ainsi que de ses annexes ;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer le contrat de délégation avec cette société.